

## Article 16 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Date de mise à jour : 21 Février 2024

### Notre analyse

Les accessoires de levage neufs, dont le responsable de la mise sur le marché s'est assuré de l'aptitude à l'emploi, font l'objet d'un examen d'adéquation prévu par l'article 7 de l'arrêté du 1er mars 2004.

## Article 16 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Les accessoires de levage neufs dont le responsable de la mise sur le marché s'est assuré de l'aptitude à l'emploi doivent faire l'objet de l'examen d'adéquation prévu à l'article 7.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage - Repères pour préveneurs et utilisateurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



J'utilise des engins de levage

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Appareils et accessoires de levage : l'essentiel sur les vérifications obligatoires

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce qu'un examen d'adéquation ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Existe-t-il un modèle pour réaliser un examen d'adéquation ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)